Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260218-DELCNE2026008-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, AUPIED Isabelle, PAQUET Sakina, LE BORGNE Isabelle, JOUAULT Pascal.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, FAUCHEUX Freddy, MARTINNE Anne-Laure, ABDELSALAM Koï, COLINET Samuel, RENOU Laëtitia.

Absent(e)s : PAYELLE Dagmar.

FAUCHEUX Freddy donne pouvoir à DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure donne pouvoir à MANCEAU Martine, ABDELSALAM Koï donne pouvoir à CORNÉE Alain, COLINET Samuel donne pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 12
Nombre de pouvoirs : 4
Date de Convocation : 13 février 2026.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.008 – Spectacle de magie : encaissement des entrées des enfants non-inscrits à l'ALSH

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'indisponibilité du site internet, les inscriptions des enfants du centre de loisirs au spectacle de magie a été tardive. Pour éviter que le coût supporté par la commune soit trop important, la décision a été prise d'ouvrir le spectacle aux enfants non-inscrits à l'ALSH.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Autorise** par 16 voix M. le Maire à émettre un titre de recette correspondant à l'encaissement de ces entrées.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,